

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
2 Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

**délibération :
D2025-6-9**

L' an deux mille vingt cinq, le mardi 17 juin à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion siège social à Champdeniers, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 46

Date de convocation du : 10 Juin 2025

Présents : 32

Titulaires : Monsieur ATTOU Yves, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur CAILLET Patrick, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur CLEMENT Philippe, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Monsieur DELIGNE Thierry, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur JEANNOT Philippe, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle, Monsieur DEMOUGEOT Emmanuel

Votants : 35

**Objet : Marché de
construction MSP
Coulonges sur l'Autize
Avenants lots 2, 6, 7 et 8**

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame PROUST Fabienne

Pouvoirs :

Madame ARNAUD Magdalena a donné pouvoir à

Madame BECHY Sandrine a donné pouvoir à Monsieur DEBORDES Gwénaël

Monsieur MEEN Dominique a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre

Absent(s) : Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FAVREAU Jacky, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame MARSAULT Annie, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur POUSSARD Yves

Excusé(s) : Madame ARNAUD Magdalena, Madame BECHY Sandrine, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur ONILLON Denis

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération n°D2023_8_3 du 17 octobre 2023 portant attribution du marché de construction de la maison de santé pluriprofessionnelle de Coulonges-sur-l'Autize ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 8 avril 2025 portant approbation du budget primitif

CONSIDERANT les propositions d'avenants au marché initial ;

Monsieur Philippe JEANNOT, Vice-Président en charge des bâtiments communautaires, expose :
Mesdames et messieurs,

Le marché de construction de la maison de santé pluriprofessionnelle de Coulonges-sur-l'Autize nécessite, afin d'être mené à terme dans de bonnes conditions, de prendre en considération plusieurs ajustements mineurs. Ces derniers représentent une plus-value globale de 5 090,84 € HT, soit 6109 € TTC.

Ils sont détaillés ci-après :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT BASE HT	MONTANT BASE TTC	TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES			MONTANT TOTAL AVEC TS		
				DESCRIPTION	MONTANT HT	MONTANT TTC	MONTANT HT	MONTANT TTC	VAR. %
2 - Gros œuvre	Guillebaud Bâtiment	307 033,57 €	368 440,28 €	Avenant N°1 - Réserve en sous-sol pour passage de deux fourreaux dans le cabinet médical existant.	1 215,00 €	1 458,00 €	308 248,57 €	369 898,28 €	0,4%
6 - Menuiserie extérieure, protection solaire	SARL Hervo Alu	119 053,35 €	142 864,02 €	Avenant N°2 - Suppression stores intérieurs, films opaques prévus. Fourniture cylindres et clés supplémentaires.	328,00 €	393,60 €	119 381,35 €	143 257,62 €	0,3%
7 - Cloisons sèches, plafonds, isolation	SASU Bossard	142 903,68 €	171 484,42 €	Avenant N°1 - Location de déshumidificateurs avant pose de sol souple	2 342,52 €	2 811,02 €	145 246,20 €	174 295,44 €	1,6%
8 - Menuiserie intérieure bois	Menuiserie Girard	81 511,78 €	97 814,14 €	avenant N°1 - Fourniture d'un bloc porte coupe-feu, divers petits aménagements	1 205,32 €	1 446,38 €	82 717,10 €	99 260,52 €	1,5%
Coût total des avenants proposés :					5 090,84 €	6 109,00 €			

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité** :

- **DE VALIDER** les différents avenants proposés
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget
- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant par délégation, à signer tout document afférent.

Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré, les jour,
mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

Emis le 17/06/2025
Publié le 19/06/2025
Transmis en sous-préfecture le 19/06/2025

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU


